

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Commission du développement*

PROVISOIRE  
**2006/2113(INI)**

11.9.2006

## **PROJET D'AVIS**

de la commission du développement

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable –  
Livre vert  
(2006/2113(INI))

Rapporteur pour avis: Anders Wijkman

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que l'accès des plus démunis à des services énergétiques propres et d'un prix abordable est une condition essentielle pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et que les pays à faibles revenus sont tout particulièrement touchés par la flambée des prix du pétrole,
- B. constatant que le changement climatique compromet gravement la lutte contre la pauvreté dans la plupart des pays à faibles revenus en raison notamment du fait que les risques liés à des événements naturels, tels que de violentes tempêtes, des inondations et la sécheresse, augmentent rapidement; considérant en outre que les pays industrialisés sont principalement responsables de l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et qu'ils doivent dès lors donner l'exemple non seulement en atténuant les effets du changement climatique mais aussi en fournissant une aide financière aux pays à faibles revenus pour qu'ils s'adaptent au changement climatique,
- C. considérant que la sécurité en matière d'énergie et la sécurité en matière climatique sont indissociables et que la sécurité de l'Europe de ces points de vue dépend dans une large mesure des choix de grands pays tels que la Chine et l'Inde; considérant que l'atténuation du changement climatique n'est possible que si les pays en voie de développement, en particulier les pays de grandes dimensions qui connaissent une expansion rapide, comme la Chine et l'Inde, participent activement aux efforts entrepris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre,
  1. souligne que le développement économique est un droit pour tous les pays en voie de développement; insiste toutefois sur le fait que ces pays ne doivent pas adopter les pratiques polluantes des pays industrialisés et demande par conséquent qu'une plus grande attention soit accordée à la coopération en matière technologique et au renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables;
  2. demande à la Commission et au Conseil d'accorder la priorité, dans le cadre de la politique européenne de coopération au développement, aux modes de production d'énergie qui sont efficaces et émettent peu de carbone; invite simultanément les pays partenaires à donner aux énergies renouvelables la priorité dans leur stratégie de lutte contre la pauvreté;
  3. demande à la Commission et au Conseil d'établir un partenariat stratégique en matière d'énergie avec des pays tels que la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil et le Mexique pour les aider financièrement à mettre en place des stratégies viables dans ce domaine et assurer ainsi leur participation aux efforts visant à atténuer le changement climatique;
  4. attire l'attention sur le fait que de nombreux pays en voie de développement disposent d'excellents atouts pour le développement des technologies renouvelables et que la généralisation de ces technologies serait un bon moyen de faire face à la flambée du prix du pétrole importé, de réduire les effets préjudiciables que les combustibles

conventionnels ont sur la santé et l'environnement et d'élargir les débouchés à l'exportation; préconise que les banques de développement, y compris la BEI, les organismes de crédit à l'exportation, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Mécanisme pour un développement propre (MDP), notamment, accordent la priorité absolue à l'aide à la production d'éthanol et de biodiesel sur une grande échelle ainsi qu'à d'autres techniques fondées sur l'énergie solaire;

5. souligne l'importance que revêt la transparence dans la gestion des industries extractives; demande instamment à la Commission, au Conseil et aux pays partenaires d'encourager la transparence fiscale et la bonne gestion des recettes provenant de l'énergie; demande en outre à la Commission et aux États membres d'apporter expressément et publiquement leur caution à l'initiative pour la transparence des industries extractives.

## PROCEDURE

<b>Title</b>	Draft general budget of the European Union for the financial year 2007 - Section III - Commission		
<b>Procedure number</b>	2006/2018(BUD)		
<b>Committee responsible</b>	BUDGET		
<b>Committee asked for its opinion</b> Date announced in plenary	ECON 0.0.0000		
<b>Enhanced cooperation</b>	no		
<b>Draftswoman</b> Date appointed	Giovanni Pittella 3.4.2006		
<b>Discussed in committee</b>	20.6.2006	11.7.2006	11.9.2006
<b>Date suggestions adopted</b>	12.9.2005		
<b>Result of final vote</b>	for:	30	
	against:	0	
	abstentions:	0	
<b>Members present for the final vote</b>	Zsolt László Becsey, Pervenche Berès, Sharon Bowles, Udo Bullmann, Ieke van den Burg, Jan Christian Ehler, Elisa Ferreira, José Manuel García-Margallo y Marfil, Donata Maria Assunta Gottardi, Gunnar Hökmark, Karsten Friedrich Hoppenstedt, Sophia in 't Veld, Othmar Karas, Piia-Noora Kauppi, Kurt Joachim Lauk, Astrid Lulling, Cristobal Montoro Romero, Joseph Muscat, John Purvis, Alexander Radwan, Bernhard Rapkay, Dariusz Rosati, Manuel António dos Santos, Margarita Starkevičiūtė, Sahra Wagenknecht		
<b>Substitutes present for the final vote</b>	Harald Ettl, Satu Hassi, Vladimír Maňka, Thomas Mann, Giovanni Pittella		
<b>Substitutes under Rule 178(2) present for the final vote</b>			